

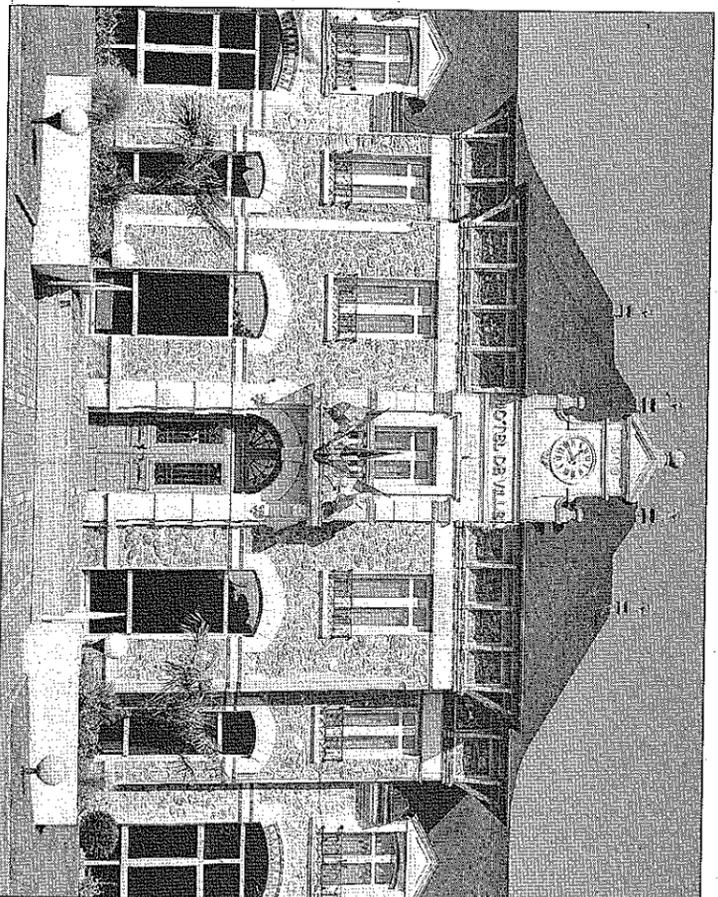
VAIRES-SUR-MARNE

Ça bouge à la mairie

Direction générale, jeunesse, culture, finances, sports, communication... Plusieurs services municipaux subissent actuellement des réorganisations, à commencer par leurs directeurs respectifs.

Cela fait longtemps que l'on n'avait pas vu autant de mouvements à la mairie de Vaires-sur-Marne. L'hiver 2009-2010 va donner lieu à un certain nombre de changements au sein des directions de plusieurs services municipaux.

La dynamique a été enclenchée il y a quelques mois par le départ d'Yves Pallard, directeur général des services, après trente-sept années de bons et loyaux services. Il est toujours difficile de succéder à un long règne : cela s'est vérifié avec le passage-éclair d'une nouvelle directrice générale, qui n'aura pas excédé quatre mois. À peine arrivée, Christine Boulet s'apprête en effet à quitter la mairie, pour suivre la carrière de son époux. Elle sera remplacée dès le 1^{er} janvier par Géraldine Dossogne, ancienne directrice générale adjointe de la mairie de Gagny (Seine-Saint-Denis). Le service financier, orphelin de responsable depuis près d'un an, enregistrera lui aussi l'arrivée d'un directeur : Christophe Bernard. Parallèlement, un nouveau poste vient d'être créé : celui de directeur de l'administration générale et des affaires juridiques. Il est dirigé depuis peu par David Poncet-Bastide.



Un vent de renouveau souffle sur la direction de la mairie

Ces mouvements s'accompagnent de changements au niveau des délégations. Première concernée, la culture, à laquelle s'ajoute désormais l'événementiel. L'administration s'y adapte et Régis Bouton, déjà en place, prendra en charge l'ensemble des res-

ponsabilités afférentes. La délégation « enfance-jeunesse » est quant à elle confiée à la délégation « sport ». Les services correspondants seront désormais chapeautés par un nouveau venu : Bernard Watel. Le service des sports voit le départ de son

responsable Marc Lecouté, remplacé par Patrick Munoz, bien connu des Vairois pour avoir officié des années durant au sein de l'USVEC. À noter également l'arrivée d'un directeur à la tête du service communication, en la personne d'Isabelle Despois.

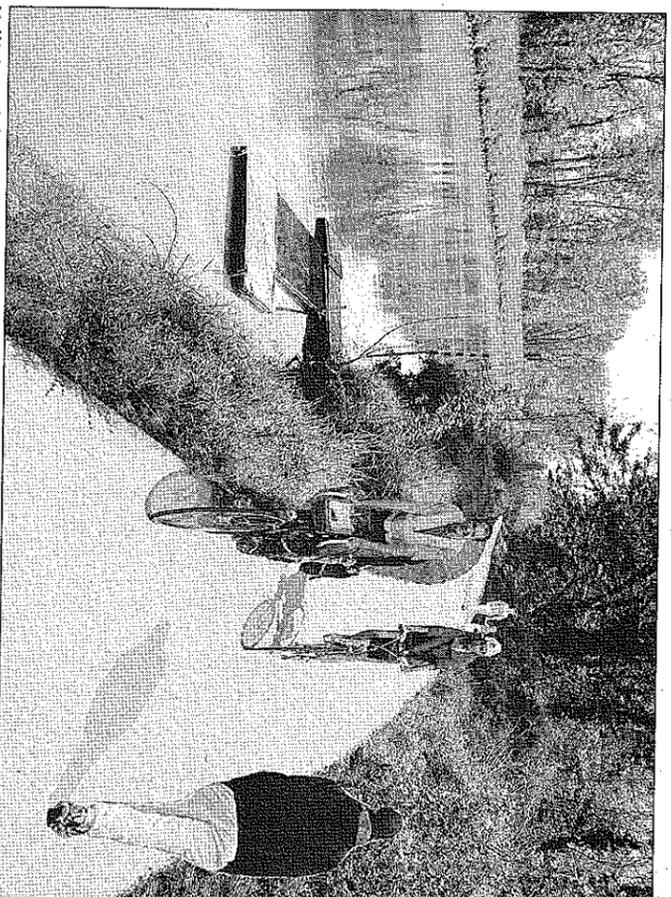
Une jolie promenade pour 2010

Permettre aux promeneurs de longer le canal et les bords de Marne, à pied ou à vélo : c'est l'objectif que s'est fixé la communauté d'agglomération avant le début de l'été prochain.

De belles virées en perspective. L'aménagement des berges du canal et de la Marne en liaison douce, que mène actuellement la communauté d'agglomération Marne-et-Chantierine, devrait offrir dès l'été prochain un bien joli parcours, à pied ou à vélo.

Ce parcours permettrait ainsi de relier la limite de Torcy-Vaires jusqu'à la rive sud du canal de Chelles. Les extrémités du tronçon ont déjà été réalisées ces dernières années : au niveau du pont de Torcy tout d'abord, et le long du quai de l'Yser, à Chelles. Restait à réaliser la partie située entre les deux, le long de la base nautique, à Vaires-sur-Marne donc. L'aménagement débutera en début d'année prochaine.

Il s'agira de tracer un chemin sablonneux, d'environ trois mètres de large, sur un peu plus de quatre kilomètres. Le parcours ne s'arrêtera d'ailleurs pas à la route de Torcy. Il se poursuivra le long du canal, jusqu'à l'écluse. Pour y parvenir, il a été prévu de construire une passerelle



Voilà à quoi devrait ressembler la nouvelle liaison douce pour piétons et cyclistes, à l'été 2010

sous le pont. Cette ultime opération, prise en charge par la région, ne sera pas réalisée avant l'automne.

L'idée de Marne-et-Chantierine est d'aménager par la

suite un cheminement boisé vers le nord, jusqu'au bois de Vaires. Avec un passage obligé par l'écluse, où se situent le canal et la rivière. À l'ouest, la communauté d'ag-

glomération projette, on le sait, un double-prolongement : jusqu'au pont de Gourmay d'une part, et droit vers le centre-ville, au nord. Ça promet.

Sur l'agenda

• **Logements vacants au foyer-résidence pour personnes âgées « Les Mésanges »**

Le foyer des Mésanges est un établissement public géré par le centre communal d'action sociale. Il propose des studios à la location destinés à des personnes âgées indépendantes et autonomes.

Conditions d'admission : être retraité et âgé de plus de 60 ans, être valide ou dans un état physique et psychique compatible avec les possibilités d'accueil de la résidence et la vie en collectivité, résider prioritairement à Vaires ou avoir de la famille vivant sur la commune. Pour les personnes hors commune, les demandes seront étudiées en fonction des places disponibles. Les dossiers de demande d'admission sont à retirer et à remettre au responsable de l'établissement. Renseignements : Foyer-résidence "Les Mésanges", 10 avenue des Mésanges 77360 Vaires-sur-Marne. Tél. : 01 60 20 22 81.

• **Bibliothèque Jean Sterlin**
Durant la période des fêtes de fin d'année, la bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 2 janvier inclus. Réouverture aux horaires habituels le mardi 5 janvier à 15 heures.

• **Allocation Chauffage**
Comme chaque année, le centre communal d'action sociale renouvelle l'attribution d'une aide forfaitaire au regard des dépenses de chauffage. Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées retraitées et est soumis aux conditions de ressources suivantes :
- 835 € de revenus mensuel maximum pour une personne seule,
- 1 195 € de revenus mensuel maximum pour un couple.
L'aide est composée de deux versements de 120 €. La demande doit être déposée auprès du service social sur présentation de l'avis d'imposition sur les revenus 2008.

• **Pôle emploi**
Depuis le 30 novembre, les demandeurs d'emploi de Vaires sont accueillis à l'adresse suivante : Pôle emploi de Chelles, 3 rue du Réverend Père Chaillet 77500 Chelles. Du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures, le vendredi de 9 heures à 12 heures. Tél. : 3949. www.pole-emploi.fr

• **Bureau de police municipale**
Permanences : du lundi à vendredi de 8 heures à 19 h 30, le samedi de 9 heures à 19 h 30, le dimanche de 9 heures à 13 heures.

• **Recensement militaire obligatoire**
Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. L'attestation de recensement délivrée par la mairie est nécessaire pour toute inscription aux examens ou concours, permis de conduire et conduite accompagnée. Pièces à fournir : carte nationale d'identité, livret de famille, justificatif de domicile.

• **Permanences juridiques**
Le samedi de 10 heures à 12 heures à la mairie annexe.

Lundi 18 janvier

Assemblée générale de l'ADUCV

L'Assemblée générale de l'ADUCV se tiendra à la salle de la mairie annexe de Vaires-sur-Marne le lundi 18 janvier à 20 heures. À l'ordre du jour : Bilan des activités menées en 2009, perspectives 2 010 et questions diverses (dont la présidence de l'association...).

BROU-SUR-CHANTERREINE

Sur l'agenda

- **Marché de Noël**
Marché organisé en prévision des fêtes de fin d'année les 24 et 31 décembre, de 13 heures à 17 h 30.
- **Réveillon de la fraternité**
Jeudi 24 décembre, si vous êtes seul, ou seulement en couple pour Noël, la municipalité organise le réveillon de la fraternité.
- **Fermeture des services municipaux**
Les 24 et 31 décembre, la mairie et les ateliers municipaux seront fermés à partir de midi.

